

LA FEUILLE DE L'ARBRE

« En remontant le long de la Rivière »

La première phase du projet de parcours découverte le long des vallées du Betz et de la Sainte Rose a été clôturée les 12 et 13 juin 2003.

Les élèves du cycle 3 des écoles de Bransles, Dordives, Ferrières et Rozoy-le-Vieil ont exposé leurs réalisations, variées et d'un grand intérêt : maquettes, herbiers, aquarium, cédérom, documentation importante sur la faune, la flore les monuments des deux vallées.

Chaque classe a consacré une demi-journée à la visite de l'exposition, qui comportait en outre de nombreux documents : des livres, des cassettes vidéos, des cédéroms... S'y ajoutaient les panneaux de l'exposition sur les *Arbres remarquables de Seine-et-Marne*.

Les élèves ont passé une seconde demi-journée dans le parc du château du Bignon-Mirabeau : sous la conduite de M. de Pontac, ils ont découvert le fonctionnement d'un bélier hydraulique, et observé la faune, la flore au long de l'étang qui coupe la vallée de Betz en amont du château ; ils ont pu y voir aussi les vestiges des canaux d'irrigation construits au XVIII^e siècle par le père de Mirabeau.

Tous ceux qui ont visité l'exposition (ouverte au public les 14 et 15 juin) ont pu admirer la qualité du travail conduit au cours de cette année dans le cadre de ce projet.

Trophée Jean Coret

Pour la seconde fois, le trophée Jean Coret a été attribué par l'AHVOL et l'ARBRE lors de la journée du petit patrimoine, le 15 juin 2003.

Cinq candidats étaient en lice :

- M. Laurent Lafarge à Villebougis, pour la reconstruction totale de l'édifice protégeant un pressoir monumental en chêne et un tour à piler en pierre.
- Monsieur Dider Deligand à Vallery pour la restauration complète de la ferme de la Margottière
- La Commune de Dormelles pour la restauration du lavoir de Saint-Gervais
- Monsieur Francis Dupuy pour la restauration du lavoir de Cornoy
- M. Jack Delion à Ervaupille pour la création d'un musée agraire.

Le jury a décerné le prix à la Commune de Dormelles, pour la qualité du travail de restauration, l'attention portée à l'aménagement des abords et la démarche adoptée : sous la direction de Maurice Derosin, ancien maçon, une demi-douzaine de garçons se sont attelés à la tâche, maniant truelle et autres outils, afin de réaliser cette restauration, exemplaire à tous égards.

Des médailles des trois départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne et du Loiret ont récompensé MM. Dupuy, Lafarge et Delion.

Nous renouvelons ici nos encouragements aux propriétaires de la ferme de Cenant qui ont rassemblé des collections intéressantes d'outils et de machines agricoles et ont jeté les bases d'un beau musée à venir.

Connaissons notre environnement.

RETOUR SUR LES DECHETS

La Feuille de L'ARBRE n°25 (novembre 2000) évoquait la tendance lourde d'accroissement de la quantité de déchets dans le futur et les problèmes qui en découleraient au XXI^e siècle.
Comment la situation a-t-elle évolué en trois ans ?

Comment produit-on ces déchets ?

En 2001, les Français ont produit 28 millions de tonnes (28 Mt) de déchets domestiques.
Le processus de production peut s'assimiler à une véritable usine résumé par le diagramme suivant :

SCHEMA

La production de déchets est extrêmement diversifiée et s'étend des rayonnements électromagnétiques : la chaleur, aux déchets solides, en passant par les gaz à effet de serre et les déchets liquides, sources des boues d'épuration. Ces dernières ne sont plus considérées, à tort semble-t-il, comme déchets (voir ci-dessous, « Un sujet à part... »).

On mesure l'importance que peuvent avoir nos modes de consommation mais aussi la responsabilité des fournisseurs, producteurs et distributeurs, de produits consommables.

Position des déchets domestiques en France

Origine	Quantité en millions de tonnes	%	Observations
Agriculture	375	74.1	
Industrie	103	20.4	
Domestique	28	5.5	hors déchets gazeux hors boues épuration
Total	506	100	

France 2001
Source Universalia 2003

Le faible pourcentage des déchets domestiques produits en un an ne doit pas faire illusion. 28 millions de tonnes représentent une production moyenne par habitant de 459 kg par an. Par ailleurs l'objectif de la loi du 13 juillet 1992 qui était de diminuer, entre autres, la quantité de déchets domestiques, n'a pas été atteint. On mesure une augmentation de plus 7% sur 10 ans (entre 1992 et 2001).

Pour sa part, l'OCDE estime que la production de déchets solides dans les pays membres va continuer de s'accroître de 43% d'ici à 2020, pour atteindre par habitant 640 kg par an. Un des problèmes majeurs dans le futur sera le traitement de telles quantités.

Traitement des déchets

En 2001 les destinations des 28 millions de tonnes de déchets **solides** ménagers sont les suivantes :

SCHEMA

Les quantités de déchets induites par les traitements (collecte, transports, incinération, recyclage, enfouissement) auront tendance à augmenter parallèlement à l'accroissement des déchets domestiques.

Un « sujet » à part : les boues d'épuration

Ayant changé de nom, elles ne sont plus un « déchet » mais un « valorisant » de l'agriculture. Et cependant, il s'agit bien d'un déchet. En effet, de récentes études, commandées par la Commission européenne, font apparaître la présence dans certaines nappes phréatiques de résidus d'antibiotiques, d'analgésiques, de produits contraceptifs, ... C'est bien ce que L'ARBRE redoutait et signalait dans ses remarques en réponse aux enquêtes publiques concernant l'épandage des boues d'épuration des stations d'Achères et de Valenton dans notre région. Or seuls, aujourd'hui, les résidus d'antibiotiques font l'objet d'une attention particulière de la part des experts. Plus que jamais, la vigilance est de rigueur !

Des solutions ?

Il en existe au plan collectif comme au plan individuel.

Au plan collectif, des actions à la source peuvent être efficaces si le politique les prend en charge. Dans « Gestion et déchets » (lettre d'information de la Région Centre n°5 de janvier 2003), il est dit que « le meilleur moyen de réduire les déchets c'est de n'en pas produire », à tout le moins d'en produire le moins possible. Il faut donc agir auprès des producteurs et distributeurs pour limiter ou supprimer les emballages superflus.

Au plan individuel, il est important de combattre le gaspillage :

- économiser (eau, gaz, fioul, électricité, ...) ;
- prescrire les objets jetables ;
- et même, réparer autant que faire se peut.

Sources :

Universalialia 2003
Bulletin n° 310 Code permanent de l'Environnement
M. Lamy, *L'Ecologie dans tous ses états*, Ellipse, 2003
Feuille de L'ARBRE n°25

La chapelle Notre-Dame de Pitié à Chevannes va-t-elle renaître de ses cendres ?

Nous avons souvent attiré l'attention de nos lecteurs, sur ce petit édifice encore debout il y a trente ans et qui, au fil des ans, s'est peu à peu dégradé jusqu'à n'être plus qu'une ruine.

De cette chapelle, on ne sait aujourd'hui que peu de choses. Elle est bâtie auprès d'une fontaine, où resurgit la Sainte-Rose, qui se perd au niveau des Hocins, un lieu sacré des Celtes et des Gallo-romains. C'est une construction originale qui présente deux particularités. A une partie ancienne, dont la construction peut remonter au XI^e ou au XII^e siècle, a été ajoutée au XVII^e siècle une seconde « salle », séparée de la première par une grille en bois : deux espaces destinés à deux publics distincts, tous deux tournés vers l'autel pour suivre les offices. Cachée derrière l'autel, une niche extérieure aux dimensions d'un homme couché ou ... d'une Pietà a donné lieu à des hypothèses dont aucune n'a pu être vérifiée à ce jour.

Le 31 mars dernier, **le Conseil Municipal de Chevannes a décidé d'engager la réhabilitation de cet édifice.**

L'ARBRE se réjouit de cette décision qui manifeste, de la part de la municipalité et des habitants de Chevannes, un souci de sauvegarder un petit monument de son patrimoine, dans un cadre privilégié, et de le mettre en valeur.

Pour aider la commune à réaliser son projet, la Fondation du patrimoine lance un appel à tous ceux qui souhaitent s'associer à ce sauvetage. Des bons de **souscription** sont à la disposition des particuliers à la Mairie de Chevannes. Les dons, en partie déductibles de l'impôt sur le revenu, sont à adresser à la

Fondation du Patrimoine – Délégation Régionale du Centre – 81, rue Colbert – BP
1552 – 37015 Tours Cedex 1.

L'ARBRE soutient sans réserve cette initiative.

Le site de L'ARBRE

Notez l'adresse du site de L'ARBRE :

<http://a.r.b.r.e.free.fr>

Pour nous écrire :

a.r.b.r.e.@free.fr



BULLETIN D'ADHESION 2004 (1 par famille) :

membres actifs : **8 € minimum**

membres bienfaiteurs : 20 € ou plus.

Montant cotisation : Nbre de personnes : Date :N°
carte :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

L'ARBRE MAIRIE 45210 ROZOY-LE-VIEIL

a.r.b.r.e.@free.fr